



Frère qui dépouille ma mère, que faire?

Par **ArnO31**, le **24/01/2011** à **20:35**

Bonjour,

Je vous décris la situation :

Depuis le décès de mon père, ma femme et moi nous occupons de ma mère (qui vit seule à quelques kms de chez nous) tous les jours (ménage, courses...). Un beau jour, mon frère, en manque d'argent revient vivre chez ma mère, s'y installe.

Il commence à lui monter la tête, à un point tel qu'elle en vient même à insulter ma femme qui l'a pourtant soutenu depuis plusieurs années. Nous coupons les ponts.

Le problème, c'est que nous avons un compte joint (ma mère, mon frère et moi), et je vois ce compte se vider à coups de 5000€. Mon frère est-en train de vider le compte, avec la bénédiction de ma mère.

Afin de ne pas me retrouver interdit bancaire, et de m'éloigner de toutes ces histoires, je me sors du compte joint.

Je me rends bien compte que mon frère est en train de profiter de ma mère, de lui vendre tous ses biens... et je ne peux rien y faire.

Ma question est la suivante:

Puis-je faire quelque chose pour ne pas subir les frais de ce vol? Comment m'assurer de ne pas avoir à payer pour des dettes qu'il engendrera?

Cette situation me ronge déjà bien assez moralement, je n'aimerais pas en plus devoir payer pour ces personnes qui n'en valent pas la peine. Ma petite retraite ne me le permettrait pas.

Merci d'avance à ceux qui pourront me donner quelques conseils

Cordialement,
Arnaud

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **20:52**

Tentez de faire mettre votre mère sous curatelle.